



Bruxelles, le 31 mars 2025

CM 2136/25

Dossier interinstitutionnel:
2025/0049(NLE)

PECHE
PROCED
UK

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: LIFE.Fisheries@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 4469

Objet: RÈGLEMENT DU CONSEIL établissant, pour 2025 et 2026, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union (première modification)
- Adoption
= FIN DE LA PROCÉDURE ÉCRITE

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 2135/25 du 28 mars 2025 a été clôturée le 31 mars à 10 heures.

Veuillez noter ce qui suit:

Toutes les délégations ont voté en faveur de l'adoption du règlement du Conseil visé en objet, qui figure dans le document ST 6890/25. La majorité qualifiée requise a été atteinte. Dès lors, le règlement du Conseil susmentionné est adopté.

Le secrétariat général du Conseil tient à remercier les délégations et la Commission pour leur coopération.